

Le 2 décembre 2020

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DES PAYS-D'EN-HAUT  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard tenue au Chalet des Loisirs, au 1896, chemin du Village, le mercredi 2 décembre 2020, à 18 h 30, sous la présidence de monsieur le maire Claude Charbonneau, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers Mylène Joncas, Isabelle Jacques, Monique Richard, Chantal Valois, Daniel Millette et Serge St-Pierre. Le tout formant quorum selon les dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Madame Marie-Hélène Gagné, directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière par intérim, est également présente.

### **Ordre du jour**

Il sera pris en considération, les sujets suivants:

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement
2. Confirmation de la notification de l'avis de convocation
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Avis de motion du projet de règlement no 880, emprunt pour les travaux de réfection d'une partie de la montée d'Argenteuil
5. Dépôt du projet de règlement no 880 pour les travaux de réfection d'une partie de la chaussée de la montée d'Argenteuil
6. Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (PAVL)
7. Services professionnels d'ingénierie dans le cadre du programme du fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU)
8. Subvention au fonds région et ruralité (F.R.R.)
9. Période de questions
10. Levée de la séance

#### **1. Ouverture de la séance et moment de recueillement**

Considérant que le quorum est atteint, monsieur le maire Claude Charbonneau, président de la séance, ouvre la présente assemblée à 18 h 30.

#### **2. Confirmation de la notification de l'avis de convocation**

L'avis de convocation a été notifié tel que requis par le Code municipal du Québec le 25 novembre 2020.

#### **3. Acceptation de l'ordre du jour**

ATTENDU QUE les membres du Conseil étant tous présents,

Il est proposé par la conseillère:  
appuyé par le conseiller:  
et résolu unanimement:

Isabelle Jacques  
Daniel Millette

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

**ADOPTÉE**

Résolution  
2020-12-323  
Acceptation de  
l'ordre du jour

Avis de motion  
Règlement 880

**4. Avis de motion du projet de règlement no 880, emprunt pour les travaux de réfection d'une partie de la montée d'Argenteuil**

Avis de motion est donné par le conseiller Serge St-Pierre qu'à une prochaine séance du conseil municipal, le règlement no 880 décrétant un emprunt et une dépense de 2 482 000 \$ pour les travaux de réfection d'une partie de la chaussée de la montée d'Argenteuil, sera adopté.

Dépôt du projet de  
règlement 880  
Réfection chaussée  
Argenteuil

**5. Dépôt du projet de règlement no 880 pour les travaux de réfection d'une partie de la chaussée de la montée d'Argenteuil**

Monsieur le Maire Charbonneau dépose et procède à une explication sommaire du projet de Règlement no 880 pour les travaux de réfection d'une partie de la chaussée de la montée d'Argenteuil.

Résolution  
2020-12-324  
Programme d'aide  
voirie locale PAVL

**6. Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (PAVL)**

ATTENDU QUE des travaux de reconstruction de la chaussée de la montée d'Argenteuil entre les chemins Camélia et Lac-du-Cœur doivent être exécutés en raison de l'état actuel de la surface de roulement sur le territoire de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux ;

Il est proposé par le conseiller :  
appuyé par le conseiller :  
et résolu unanimement :

Serge St-Pierre  
Daniel Millette

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise le Maire et la Directrice générale adjointe et Secrétaire générale adjointe, à faire une demande d'aide financière pour les travaux admissibles au volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) , confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celle-ci, l'aide financière sera résiliée, et à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à la réalisation complète de ce mandat.

**ADOPTÉE**

## SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Résolution  
2020-12-325  
Services profess.  
Ingénierie  
(FIMEAU)

### 7. Services professionnels d'ingénierie dans le cadre du programme du fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU)

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé par appel d'offres public (TP2020-047) dans le journal local et sur le site SEAO, pour des services professionnels d'ingénierie pour la réalisation des plans et devis et des documents d'appel d'offres pour les travaux de réfection de tronçons des chemins et des réseaux d'aqueduc, d'égouts et du pluvial du Village ainsi que la surveillance des travaux dans le cadre du programme du fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU), et qu'un mandat pour les services professionnels doit être donné;

ATTENDU le dépôt de six (6) offres de services par des firmes d'ingénierie, en date du 26 novembre 2020 à 10 h 00 et la réception de l'analyse des soumissions, par le comité de sélection, le 1<sup>er</sup> décembre 2020;

| Rang | Nom de la firme               | Pointage | Montant (avant taxes) |
|------|-------------------------------|----------|-----------------------|
| 1    | Groupe Civitas                | 8,29     | 160 525,00 \$         |
| 2    | Équipe Laurence inc           | 8,07     | 179 700,00 \$         |
| 3    | MLC Associés inc.             | 7,30     | 164 400,00\$          |
| 4    | FNX-INNOV                     | 7,01     | 205 480,00 \$         |
| 5    | Parallèle 54 – Expert Conseil | 5,08     | 273 750,00 \$         |
|      | IGF AXIOM inc.                |          | Non conforme          |

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse des soumissions, la firme ayant obtenu le plus haut pointage selon la grille d'évaluation, est le Groupe Civitas, avec un pointage final de 8,29;

Il est proposé par le conseiller:  
appuyé par la conseillère:  
et résolu unanimement:

Serge St-Pierre  
Isabelle Jacques

QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la recommandation du service des travaux publics et de l'ingénierie d'octroyer le contrat des services professionnels d'ingénierie pour la réalisation des plans et devis et des documents d'appel d'offres pour des travaux de réfection de tronçons des chemins et des réseaux d'aqueduc, d'égouts et du pluvial du secteur Village ainsi que la surveillance des travaux dans le cadre du programme FIMEAU, au plus bas soumissionnaire conforme le Groupe Civitas, pour 160 525,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE le directeur des travaux publics et de l'ingénierie ou les chargés de projets ou le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à la réalisation complète de ce projet;

ET QUE les dépenses engendrées soient prises à même le Règlement d'emprunt no 874 approuvé par le MAMH le 11 novembre 2020.

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée Marie-Hélène Gagné, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits au code budgétaire 22-400-00-874 (règlement 874) pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Marie-Hélène Gagné, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adj Le 2 décembre 2020

#### ADOPTÉE

### Madame Mylène Joncas se retire du vote et des discussions

### 8. Subvention au fonds région et ruralité (F.R.R.)

ATTENDU QUE la Municipalité s'est donné une nouvelle vision stratégique prônant le développement durable ;

Résolution  
2020-12-326  
Subvention au  
fonds région et  
ruralité (FRR)

## SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU QUE le projet de Coopérative de solidarité les Jardins Nourri Cimes est un projet d'économie sociale qui contribue directement à la vitalisation du territoire, favorisant la création d'emploi et en redonnant un sentiment de fierté et d'appartenance des citoyens envers leur village ;

ATTENDU QUE ce projet rendra accessible aux citoyens une panoplie de produits alimentaires frais et locaux ;

ATTENDU QUE la Chambre de Commerce et de tourisme de Saint-Adolphe-d'Howard encourage fortement la création de la coopérative de solidarité Les Jardins Nourri Cimes ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite appuyer la présentation du projet : Coopérative de solidarité les Jardins Nourri Cimes au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Fonds région et ruralité – volet 4 : Aide financière pour des projets de vitalisation ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite contribuer au projet de Coopérative de solidarité les Jardins Nourri Cimes et payer une partie des coûts admissibles au projet, contribution financière d'un maximum de huit mille dollars (8 000,00 \$);

Il est proposé par le conseiller:  
appuyé par la conseillère  
et résolu unanimement :

Serge St-Pierre  
Monique Richard

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise la directrice générale adjointe à faire une demande d'aide financière 2020-2021 pour le projet Coopérative de solidarité les Jardins Nourri Cimes au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Fond régions et ruralité – volet 4 : Aide financière pour des projets de vitalisation et l'autorise à signer tout acte afin de donner suite à la présente résolution ;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard s'engage à contribuer au projet de Coopérative de solidarité les Jardins Nourri Cimes et payer une partie des coûts admissibles au projet, une contribution maximale de huit-mille dollars (8 000,00 \$) ;

---

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée Marie-Hélène Gagné, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits au code budgétaire 55-991-10-000 (surplus non affecté 2021) pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Marie-Hélène Gagné, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adj Le 2 décembre 2020

---

### ADOPTÉE

#### 9. Période de questions

#### 10. Levée de la séance

Résolution  
2020-12-327

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller:  
appuyé par le conseiller:  
et résolu unanimement :

Daniel Millette  
Serge St-Pierre

QUE cette séance soit levée à 18 h 38

### ADOPTÉE

---

Claude Charbonneau  
Maire

---

Marie-Hélène Gagné  
Directrice générale adjointe  
et secrétaire-trésorière adjointe

**SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**